



AGENCE
ERASMUS+
FRANCE - EDUCATION & FORMATION

UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR

PROJETS DE MOBILITÉ
ACCREDITÉS (KA 121)

- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Erasmus+

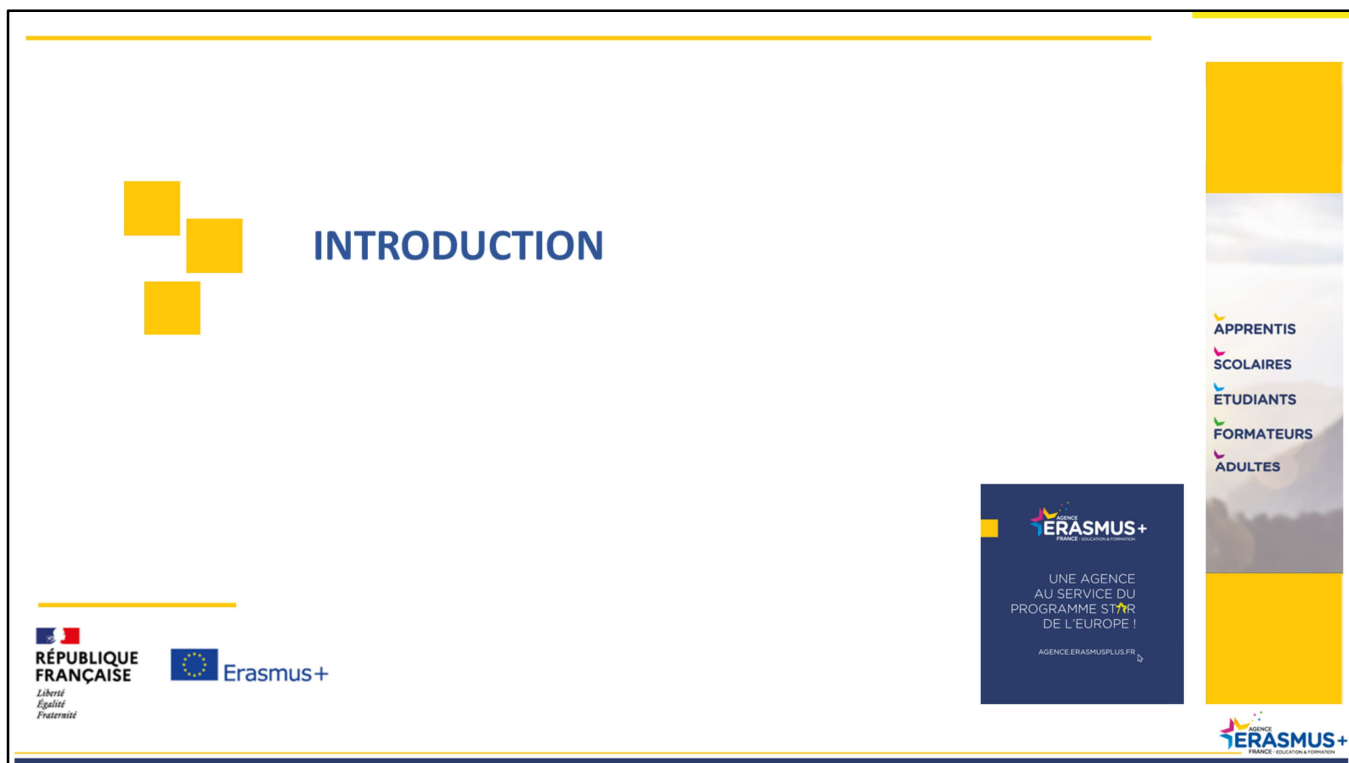
Cette présentation est dédiée aux projets accrédités (KA121), c'est-à-dire à la demande de financements qui va être réalisée par les organismes qui ont obtenu leur accréditation sur les secteurs de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), de l'enseignement scolaire et de l'éducation des adultes.

SOMMAIRE

- **Introduction**
- **Activités éligibles**
- **Financements**
- **Informations et ressources**



Voici le sommaire de cette présentation.



Vous avez obtenu votre accréditation qui est maintenant valable jusqu'en 2027.

Certains ont déposé des accréditations pour leur propre organisme et d'autres en consortium c'est-à-dire pour le compte de différents organismes : sachez que cette présentation s'adresse à tous les candidats et concerne aussi bien les secteurs de l'EPF, de l'enseignement scolaire que de l'éducation des adultes.

L'accréditation que vous avez obtenue n'est pas figée. Vous pourrez la faire évoluer au cours des années à venir : ajuster vos objectifs, redéfinir vos publics cibles, etc.

Un-e chargé-e de projet du département gestion de projets de l'Agence va vous accompagner pendant toute la durée de votre accréditation et de votre projet accrédité. Pour toute modification substantielle et toute question technique vous pourrez vous rapprocher de lui/elle.

Grâce à cette accréditation, vous avez la garantie d'obtenir des financements chaque année jusqu'en 2027. Pour cela, il faut que vous effectuiez votre demande de financements via le formulaire de candidature de projet accrédité correspondant au secteur de votre accréditation.

PRÉCISIONS TECHNIQUES

- Plateforme de référence pour les candidats : « MonProjetErasmus+ »
- Guide du programme Erasmus +
- Codes OID pour les membres du consortium



Quelques précisions techniques avant de débiter cette présentation.

- MonProjetErasmus+ » (<https://monprojet.erasmusplus.fr/>) est la plateforme dédiée aux candidats et bénéficiaires du programme Erasmus+ 2021-2027
- Le guide du programme Erasmus + est disponible sur MonProjetErasmus +
- Pour les accréditations obtenues en consortium, les codes OID des membres de votre consortium doivent avoir été créés en amont et doivent être renseignés dans ce formulaire. Tous les membres de votre consortium doivent être établis en France. La liste des membres est valable pour la durée du contrat.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Rapport d'évaluation de votre accréditation disponible dans l'espace bénéficiaire
- Evolution des règles d'allocation budgétaire et des modes de calculs de la subvention



Après ces considérations techniques, quelques informations générales.

Les commentaires de l'évaluation sont disponibles dans votre espace bénéficiaire. Ces conseils sont précieux et doivent être suivis.

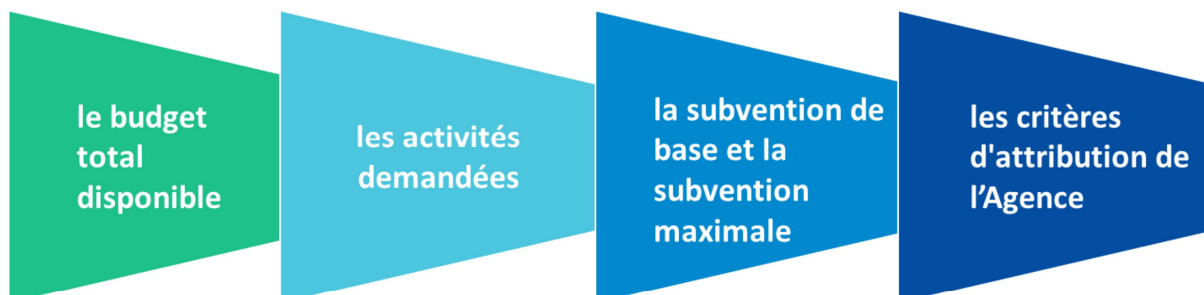
Pour ceux qui jusqu'ici déposaient des projets Erasmus +, sachez que les modalités évoluent: les règles d'allocation budgétaire et les modes de calculs de la subvention changent par rapport à la programmation Erasmus+ 2014-2020.

Dans la demande de financement AC121, vous allez mentionner des types d'activités, leur nombre et leur durée. Vous allez également préciser si ces mobilités concernent des participants ayant moins d'opportunités, et/ou effectuant des activités hybrides, et/ou utilisant des moyens de transports écoresponsables.

Le montant accordé sera déterminé en fonction des taux journaliers moyens constatés. Il ne vous est pas demandé d'indiquer les destinations des mobilités.

RÈGLES D'ALLOCATION BUDGÉTAIRE

- Aucune évaluation qualitative des projets accrédités à ce stade
- Montant de la subvention alloué selon :



Rappel concernant les principes d'allocation budgétaire :

La qualité du plan Erasmus du candidat a été évaluée lors de la demande d'accréditation. Par conséquent, aucune évaluation qualitative n'aura lieu lors de la demande de financement. Toute demande de subvention éligible recevra un financement. Si l'Agence n'est pas en mesure de vous fournir des financements pour toutes les activités demandées, les objectifs inclus dans votre convention de subvention seront ajustés en conséquence.

Le montant de la subvention accordée dépendra d'un certain nombre d'éléments :

- Du budget annuel total disponible sur le secteur éducatif de votre accréditation ;
- Des activités demandées et des forfaits financiers correspondants ;
- Du montant minimal et maximal qui peut être accordé aux candidats et qui est fixé par l'Agence Erasmus +.

Enfin, cette subvention dépendra d'autres critères d'attribution spécifiques qui sont définis par l'Agence et précisés dans une note publiée chaque année sur MonProjetErasmus+

AVEC QUELS PAYS ?

RUP
PTOM



33 pays

27 pays membres de l'UE + pays tiers associés
Norvège, Islande, Liechtenstein
Macédoine du Nord
Turquie
Serbie



BREXIT

Pays tiers non associés

Des spécificités en fonction des types
de projets



Il est possible d'organiser des mobilités vers les 33 pays participants au programme, à savoir les 27 Etats membres de l'Union européenne et les pays tiers associés au programme : Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Turquie, Serbie.

Les organismes accrédités sur le secteur de l'EFP peuvent également prévoir des mobilités dans les pays tiers non associés au programme. Le budget qui pourra être dédié à ces mobilités dans les pays tiers non associés au programme ne pourra être supérieur à 20% de la subvention accordée.

RUBRIQUES DU FORMULAIRE

Accréditation

Organismes participants

Plan Erasmus

Activités

Annexes



Voici les différentes rubriques du formulaire de candidature :

Une 1^{ère} rubrique « Accréditation » reprend des informations générales : une fois votre code OID renseigné, les informations relatives à votre organisme apparaissent. Vous retrouverez dans cette rubrique le type d'accréditation obtenue, la date de début de convention qui est fixée au 1^{er} juin, la durée de votre convention (fixée initialement à 15 mois).

La rubrique « Organismes participants » où les informations relatives à l'organisme candidat et à tous les membres du consortium doivent être renseignées: code OID de chaque membre, représentant légal, personne de contact, etc.

La rubrique « Plan Erasmus » dans laquelle aucune information n'est à renseigner: elle reprend les objectifs et le nombre prévisionnel de participants que vous aviez indiqués dans votre accréditation.

La rubrique « Activités » dans laquelle vous allez indiquer le type de mobilité choisi, leur durée et le nombre de personnes qui y participeront.

Enfin la rubrique « Annexes » dans laquelle vous devez télécharger la déclaration sur l'honneur et dans le cas d'une demande de coûts exceptionnels, dans laquelle vous pouvez joindre les devis ou justificatifs.



ACTIVITÉS ÉLIGIBLES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Erasmus+



AGENCE
ERASMUS+
FRANCE EDUCATION & FORMATION

UNE AGENCE
AU SERVICE DU
PROGRAMME STAR
DE L'EUROPE !

AGENCE ERASMUSPLUS.FR



- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES



AGENCE
ERASMUS+
FRANCE EDUCATION & FORMATION

Nous allons donc passer en revue les informations que vous aurez à compléter dans la principale rubrique du formulaire c'est-à-dire la rubrique « activités ».

Nous ferons ensuite un rappel des types d'activités que vous pouvez choisir selon le secteur éducatif qui vous concerne et selon vos publics.

Pour rappel le nombre de mobilités demandé doit rester cohérent et proportionnel à la taille de votre organisme.

A la fin de la convention de subvention, vos résultats seront évalués sur la base des objectifs que vous vous êtes fixés. C'est pourquoi il est très important de faire des demandes réalistes, plutôt que des demandes trop ambitieuses.

ACTIVITÉS : INFORMATIONS À RENSEIGNER (1/2)

- Type d'activité
- Nombre de participants aux activités et la durée (en jours)
- Nombre d'accompagnateurs et la durée (en jours)
- Nombre de participants aux visites préparatoires



Voici donc les informations à renseigner dans cette partie : le type d'activité choisi pour les personnels ou les apprenants de votre organisme ou de votre consortium, le nombre de participants, d'accompagnateurs, et de personnes participant aux visites préparatoires ainsi que la durée des activités pour ces différents participants.

Si vous avez un doute quant à l'éligibilité de certains de vos publics, nous vous invitons à consulter la circulaire publiée chaque année au Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN). Vous la trouverez sur le site www.monprojet.erasmusplus.fr

Par ailleurs, les durées indiquées peuvent être réduite à 2 jours pour les publics ayant moins d'opportunités (cf. définition dans la circulaire BOEN).

Pour toutes les activités des personnels et des apprenants que nous allons vous présenter, toutes les durées indiquées s'entendent hors voyage. Vous pouvez ajouter à la durée de votre mobilité 2 jours de voyage (aller/retour). La durée maximale de voyage peut être de 6 jours pour les participants qui reçoivent une subvention pour l'utilisation d'un moyen de transport écoresponsable.

ACTIVITÉS : INFORMATIONS À RENSEIGNER (2/2)

Pour chaque type d'activité (préalablement choisi), il convient de préciser :
le nombre de participants :

- Ayant moins d'opportunités;
- Aux activités de mobilité hybride;
- Dans des activités internationales (pour l'EFPP uniquement);
- Utilisant des moyens de transport écoresponsables.



Pour chaque type d'activité (préalablement choisi), il convient de préciser le nombre de participants :

- Ayant moins d'opportunités;
- Aux activités de mobilité hybride;
- Dans des activités internationales (pour l'EFPP uniquement);
- Utilisant des moyens de transport écoresponsables.

Pour connaître les publics considérés comme ayant moins d'opportunités, il convient de se référer à la circulaire publiée chaque année au Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN). Vous la trouverez sur le site www.monprojet.erasmusplus.fr

ACTIVITÉS POUR LES PERSONNELS

(tous secteurs)

Périodes d'observation



De 2 à 60 jours

Suivre une formation



De 2 à 30 jours

Enseigner / Former



De 2 à 365 jours

Visite préparatoire



Mobilités ouvertes dans les pays tiers non-associés au programme sur le secteur EFP

Durées hors voyage

Accueillir un enseignant / éducateur en formation



De 10 à 365 jours

Accueillir un expert qui dispense une formation



De 2 à 60 jours

Les publics éligibles sont précisés dans une circulaire publiée au BOEN chaque année

BO
LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

ERASMUS+
PROJET D'ÉCHANGE

Voici les activités de mobilités ouvertes aux personnels (elles sont identiques sur les 3 secteurs éducatifs EA, EFP, SCO).

Les personnels peuvent partir observer des pratiques, suivre une formation ou encore enseigner ou se former. Les durées de ces mobilités varient de 2 à 365 jours selon l'activité.

Il est également possible dans le cadre de ce nouveau programme d'effectuer des visites préparatoires pour lesquelles il n'y a pas de durée minimum ni maximum. Nous y reviendrons.

Vous pouvez également demander des financements pour accueillir au sein de votre organisme un enseignant ou un éducateur en formation ou encore un expert qui viendrait dispenser une formation.

Pour le secteur de l'EFP, les activités qui peuvent être réalisées dans les pays tiers non associés au programme sont indiquées dans cette présentation par le pictogramme de la mappemonde.

ACTIVITÉS POUR LES APPRENANTS

Secteur Enseignement scolaire

Durées hors
voyage

Mobilité de groupes d'élèves



De 2 à 30 jours

Mobilité courte
d'étude ou de stage



De 10 à 29 jours

Mobilité longue
d'étude ou de stage



De 30 à 365 jours

Les publics éligibles sont précisés dans une circulaire publiée au BOEN chaque année

BO
LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

ERASMUS+
FRANCE ÉDUCATION & FORMATION

Voici les activités qui concernent les apprenants du secteur de l'enseignement scolaire c'est-à-dire les élèves de la maternelle au lycée général et technologique.

Les mobilités de groupes d'élèves ont une durée de 2 à 30 jours. Petite précision: groupe d'élèves ne signifie pas nécessairement groupe classe. 2 élèves minimum par groupe.

Des mobilités individuelles courtes ou longues peuvent être demandées pour les élèves: ces mobilités peuvent être des mobilités d'étude dans un établissement scolaire ou des mobilités de stage dans une entreprise, une association ou tout autre organisme pertinent.

ACTIVITÉS POUR LES APPRENANTS

Secteur Enseignement et Formation professionnels

Durées hors voyage

Concours de métiers



De 1 à 10 jours

Mobilité de courte durée à des fins d'apprentissage



De 10 à 89 jours

Mobilité de longue durée à des fins d'apprentissage (ErasmusPro)



De 90 à 365 jours



Mobilités ouvertes dans les pays tiers non-associés au programme sur le secteur EFP

Les publics éligibles sont précisés dans une circulaire publiée au BOEN chaque année

BO
LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

ERASMUS+
FRANCE ÉDUCATION & FORMATION

Poursuivons avec les activités pour les apprenants de l'EFP. 3 activités sont possibles sur l'EFP:

- Des mobilités pour participer à des **concours de métiers** (d'une durée de 1 à 10 jours), soit des événements sectoriels internationaux au cours desquels la démonstration compétitive des compétences est essentielle à la promotion, à la reconnaissance et à l'échange d'expériences, de savoir-faire et d'innovation technologiques dans le domaine de l'EFP.
- **Des mobilités de courte durée** pour réaliser une période de formation (d'une durée de 10 à 89 jours), en organisme de formation, en entreprise (ou tout autre organisation active dans le domaine de l'EFP ou sur le marché du travail). Cette période de formation doit comporter une importante mise en situation de travail.
- **Des mobilités de longue durée (ErasmusPro)** pour réaliser une période de formation (de 90 à 365 jours) en organisme de formation, en entreprise (ou tout autre organisation active dans le domaine de l'EFP ou sur le marché du travail). Cette période de formation doit comporter une importante mise en situation de travail

ACTIVITÉS POUR LES APPRENANTS

Secteur Education des adultes

Durées hors
voyage

Mobilité de groupe



De 2 à 30 jours

Mobilité individuelle



De 2 à 30 jours

Les publics éligibles sont précisés dans une circulaire publiée au BOEN chaque année

BO
LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

ERASMUS+
PROJET DE COOPÉRATION ET DE MOBILITÉ

Les organismes qui ont obtenu une accréditation sur le secteur éducation des adultes peuvent demander des financements pour le public apprenants ainsi que pour les personnels des organismes investis dans ce secteur.

La liste des apprenants éligibles à la mobilité sur le secteur de l'Éducation des Adultes est définie dans la circulaire annuelle publiée au BOEN. Vous la trouverez sur le site www.monprojet.erasmusplus.fr

Mobilité de groupe (de 2 à 30 jours): un groupe d'apprenants adultes de l'organisation d'envoi peut effectuer un séjour dans un autre pays pour bénéficier d'un apprentissage innovant organisé grâce à la coopération entre les organisations d'envoi et d'accueil (l'achat de services de formation disponibles dans le commerce n'est pas soutenu). Les activités peuvent comprendre une combinaison de différentes méthodes et techniques d'apprentissage formel, informel et non formel, telles que l'apprentissage par les pairs, l'apprentissage en milieu professionnel, le volontariat et d'autres approches innovantes. Des formateurs qualifiés issus de l'établissement d'envoi doivent accompagner les apprenants pendant toute la durée de l'activité et participer à la mise en œuvre du programme d'apprentissage. Le contenu des activités de mobilité de groupe devrait être axé sur les compétences clés des apprenants adultes ou sur les dimensions du programme relatives à l'inclusion et à la diversité, au numérique, au développement durable et à la participation.

Mobilité individuelle (de 2 à 30 jours): les apprenants adultes peuvent effectuer un séjour à l'étranger dans une organisation d'accueil pour améliorer leurs connaissances et leurs aptitudes. Un programme d'apprentissage individuel doit être défini pour chaque participant. Le programme d'apprentissage peut comprendre une combinaison de différentes méthodes d'apprentissage formel, informel et non formel, y compris l'apprentissage en classe, l'apprentissage en milieu professionnel, les périodes d'observation en situation de travail, l'observation et d'autres approches innovantes.

LA MOBILITÉ HYBRIDE

- Combiner mobilités physiques et activités virtuelles
- Utiliser des plateformes en ligne pour travailler ensemble avant, pendant et après les mobilités :



Formation « Utilisation
d'eTwinning dans les projets
Erasmus + »



- Les durées minimales et maximales des activités ne s'appliquent qu'aux mobilités physiques
- Un outil d'autodiagnostic des pratiques digitales au sein de votre établissement



Le nouveau programme Erasmus+ 2021-2027 met en avant la notion de mobilité dite « hybride » c'est-à-dire une mobilité qui combine des activités pédagogiques à distance avant, pendant et/ou après les périodes de mobilités à l'étranger.

Les candidats sont donc encouragés à combiner les mobilités physiques à des mobilités virtuelles. Les durées minimales et maximales des mobilités indiquées plus haut s'appliquent à la composante physique de la mobilité.

La coopération virtuelle et la complémentarité entre le travail en distanciel et en présentiel concourent au succès de vos projets Erasmus +. Pour mener des projets « hybrides », les porteurs de projets sont ainsi encouragés à utiliser des plateformes en ligne comme :

- EPALÉ <https://epale.ec.europa.eu/fr>,
- eTwinning <https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>,
- School Education Gateway (SEG) <https://www.schooleducationgateway.eu/en/pub/index.htm>

Ces plateformes qui offrent de nombreuses fonctionnalités permettent de travailler et d'échanger avec vos partenaires européens.

La plateforme EPALÉ est au service des professionnels de la formation tout au long de la vie; eTwinning et SEG s'adressent davantage aux enseignants et aux cadres de l'enseignement scolaire et de la formation professionnelle initiale.

Sachez qu'une formation en ligne pour vous aider à planifier un projet « hybride » de qualité a été élaborée par l'équipe d'eTwinning (le BAN) et l'Agence Erasmus+. Nous vous invitons à la suivre : <https://www.etwinning.fr/actualites-nationales/article/utilisation-detwinning-dans-les-projets-erasmus.html>

Les candidats sont encouragés à utiliser SELFIE, un outil pour améliorer l'utilisation des technologies pour l'enseignement et l'apprentissage dans les établissements de formation.

FINANCEMENTS

AGENCE ERASMUS+ FRANCE (Logo)

UNE AGENCE AU SERVICE DU PROGRAMME STAR DE L'EUROPE !
AGENCE ERASMUSPLUS.FR

AGENCE ERASMUS+ FRANCE (Logo)

- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Erasmus+

Nous allons vous présenter les différents postes budgétaires. Le financement d'une mobilité se décompose en plusieurs postes budgétaires (majoritairement forfaitaires) qui seront accordés selon le type d'activités, le nombre de participants, la durée de la mobilité que vous avez renseignés dans la rubrique « activités ».

Ces données serviront de base au calcul du financement qui vous sera alloué.

POSTES BUDGÉTAIRES



Contribution à l'organisation du projet



Contribution aux frais de séjour



Soutien linguistique



Cours et formations



Visite préparatoire



Soutien « inclusion »



Coûts exceptionnels



Nous allons vous présenter maintenant les 8 postes budgétaires finançables : nous préciserons par la suite les modes de calcul mais sachez que ces financements sont presque tous forfaitaires.

Le programme Erasmus + finance pour une mobilité : des frais de voyage, des frais organisationnels, des frais de soutien individuel, de soutien linguistique, des frais d'inscription à des cours ou des séminaires de formation payants (pour les personnels uniquement), des visites préparatoires. Il fournit également un soutien « inclusion » et permet de financer des coûts exceptionnels si besoin.

POSTES BUDGÉTAIRES

Frais de voyage



- Financement des frais de voyage des participants
- Un montant par participant calculé sur la base d'un barème kilométrique réparti en 7 paliers



Commençons par les financements pour les frais de voyage : ces financements sont destinés à couvrir les frais de déplacement aller-retour des participants, ainsi que des personnes les accompagnant, de leur lieu d'envoi jusqu'au lieu de l'activité.

Le montant octroyé est un forfait par participant calculé automatiquement (calculateur de distance de la Commission européenne) sur la base d'un barème kilométrique réparti en 7 paliers.

Il sera octroyé un forfait « standard » ou un forfait intitulé « green travel »: comme vous le savez, l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique sont des priorités fortes du nouveau programme E+ 21-27. Les participants sont ainsi encouragés à utiliser pour leur mobilité des modes de transports à moindre émission de gaz à effet de serre comme le train, le bus, le covoiturage, le vélo, etc. (cf. BOEN) dans la mesure où ces alternatives existent. Dans ce cas des compléments financiers sont octroyés pour contribuer à couvrir le coût généralement plus élevé de ces mobilités.

POSTES BUDGÉTAIRES

Contribution à l'organisation du projet



- Financement des frais d'organisation de la mobilité :
 - De préparation (pédagogique, interculturelle et linguistique),
 - De suivi et de soutien des participants pendant leur mobilité
 - De validation des acquis d'apprentissage et d'actions de diffusion, etc.

- Un forfait attribué en fonction de l'activité



Poursuivons avec la contribution à l'organisation du projet : il s'agit d'un forfait destiné à couvrir les coûts directement liés à l'organisation des activités de mobilité.

Il couvre par exemple les frais de préparation (pédagogique, interculturelle et linguistique), le suivi et le soutien des participants pendant leur mobilité ou encore la validation des acquis d'apprentissage, etc.

3 montants de forfaits sont définis en fonction de l'activité. Référez-vous au guide Erasmus+.

POSTES BUDGÉTAIRES



Contribution aux frais de séjour

- Financement des frais de séjour des participants pendant l'activité de mobilité
- Un forfait journalier variable en fonction de la destination, de la durée et du type de public (apprenant ou personnel)



Passons maintenant aux frais de séjour : frais de séjour des participants pendant leur mobilité.

Le financement au titre des frais de séjour est un forfait journalier variable en fonction de la destination, de la durée et du type de public (apprenant ou personnel). Ainsi pour chaque apprenant ou personnel en mobilité, un forfait journalier fixe sera attribué.

Chaque pays est classé dans un groupe et un forfait est défini selon le groupe pays. Le montant de ces forfaits est communiqué dans un document définissant les taux applicables sur le site MonProjetErasmus +.

Vous pouvez ajouter à la durée de votre mobilité 2 jours de voyage (aller/retour). La durée maximale de voyage peut être de 6 jours pour les participants qui reçoivent une subvention pour l'utilisation d'un moyen de transport écoresponsable.

Les frais de séjour couvriront la durée totale du séjour : durée de l'activité + jours de voyage le cas échéant.

POSTES BUDGÉTAIRES

Soutien linguistique



- Permettre aux participants d'améliorer leur niveau de langue avant le départ ou pendant la mobilité
- Accès à une plateforme d'apprentissage en ligne (*Online Linguistic Support*) ou à un forfait si la langue ou niveau de langue n'est pas sur la plateforme



Le soutien linguistique permet aux participants d'améliorer leur niveau de langue avant le départ ou pendant la mobilité. Les participants ont accès à une plateforme d'apprentissage linguistique en ligne gratuite, la plateforme OLS. Elle propose entre autres des cours en ligne et des évaluations du niveau de langue des participants.

L'accès n'est ouvert qu'aux apprenants en mobilité individuelle de courte ou longue durée et aux personnels pour des mobilités de plus de 30 jours uniquement.

Si la langue ou le niveau de langue n'est pas disponible sur OLS, un forfait de 150€ est accordé à chaque participant éligible.

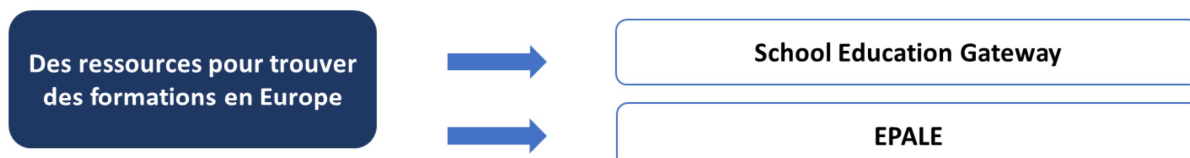
Enfin pour les apprenants en mobilité longue de l'EFP ou du SCO, un forfait additionnel de 150€/participant est accordé (soit pour l'EFP pour les mobilités longues d'apprenants de + de 90 jours et pour le SCO de + de 30 jours).

POSTES BUDGÉTAIRES



Cours et formation (activité réservée aux personnels)

- Une contribution à des frais d'inscription



[Consultez les standards qualité Erasmus + relatifs aux cours](#)



Le poste budgétaire « cours et formation » correspond aux frais d'inscription des personnels à des cours structurés ou à un type de formation similaire dispensé par des professionnels qualifiés et fondé sur un programme d'apprentissage et des acquis d'apprentissage prédéfinis. La formation doit associer des participants d'au moins deux pays différents et permettre aux participants d'interagir avec d'autres apprenants et avec les formateurs. Les activités entièrement passives telles que l'écoute de conférences, de discours ou de conférences de masse ne sont pas soutenues.

Même si la durée d'une mobilité de cours ou de formation peut aller jusqu'à 30 jours, la prise en charge financière de cette activité ne peut excéder 10 jours.

Sachez que les plateformes School Education Gateway et EPALE mettent un catalogue de cours à votre disposition. Attention, l'offre de cours publiée ne fait l'objet d'aucun contrôle qualité par la Commission européenne ou les agences nationales.

Le programme détaillé proposé par le prestataire choisi doit correspondre à vos besoins, en termes d'acquis d'apprentissage et à vos objectifs. Soyez exigeant avec l'organisme de formation sur le contenu des activités proposées. Attention, les frais de cours ne peuvent pas être attribués pour un stage d'observation en situation de travail, pour des conférences ou des sorties culturelles sans lien direct avec la formation.

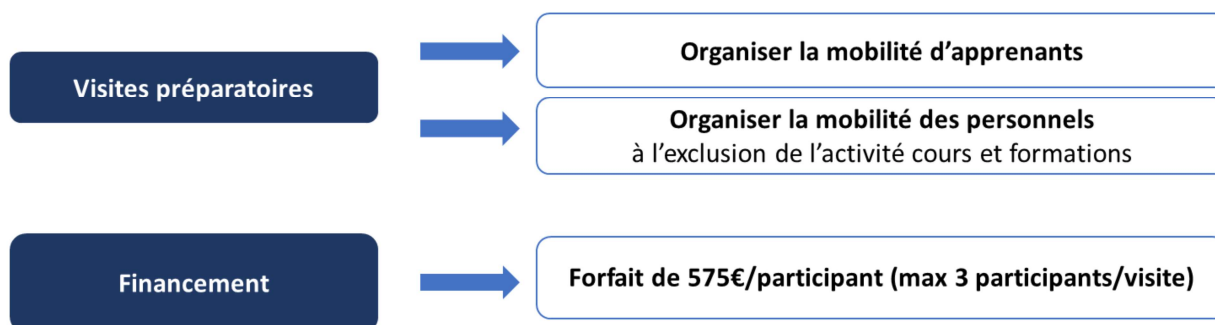
Des standards qualité relatifs aux choix des cours sont consultables sur le site de la Commission européenne : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/quality-standards-key-action-1>

POSTES BUDGÉTAIRES



Visites préparatoires

- Améliorer la portée et la qualité des activités de mobilité et leur caractère inclusif



A titre exceptionnel, possible d'inclure des apprenants ayant moins d'opportunités (en préparation de leurs mobilités)



Passons maintenant aux visites préparatoires : il est possible d'organiser une visite préparatoire chez son ou ses partenaire(s) d'accueil avant que la mobilité n'ait lieu. Chaque visite préparatoire doit être dûment motivée.

Les visites préparatoires doivent servir à améliorer la portée et la qualité des activités de mobilité des apprenants et des personnels et leur caractère inclusif. En revanche elles ne peuvent être demandées pour organiser les activités de « cours et formation » des personnels.

Par exemple, ces visites peuvent être organisées pour préparer au mieux la mobilité des apprenants ayant moins d'opportunités, les mobilités longues ou encore pour engager un travail avec un nouveau partenaire d'accueil.

Un forfait unique de 575€ par participant est alors accordé dans la limite de 3 participants.

A titre exceptionnel, il est possible d'être accompagné d'apprenants ayant moins d'opportunités.

POSTES BUDGÉTAIRES

Soutien « inclusion » (1/2)



Soutien pour
l'inclusion des
organisations

100€/participant

A renseigner dans le champ
« nombre de participants ayant
moins d'opportunité »

BOEN :
Publics cibles
répondant à 1 des 9
critères

Handicap/ALD

Habitant ZRR

Habitant QPV

Bénéficiaire
d'une bourse
de collège
(échelons 1 à 3)

Bénéficiaire
d'une bourse
de lycée
(échelons 4 à 6)

Boursier de
l'enseignement
supérieur
(échelons 6 et 7)

Quotient
familial CAF
≤ à 551€

Demandeur
d'emploi de
Cat. A (depuis +
d'un an)

Inscrit dans un
dispositif
spécifique

ERASMUS+
FRANCE OPPORTUNITÉS

Le programme vise à promouvoir l'égalité des chances, l'égalité d'accès, l'inclusion, la diversité et l'équité à travers l'ensemble de ses actions. Les organisations et les participants ayant moins d'opportunités occupent une place centrale dans ces objectifs.

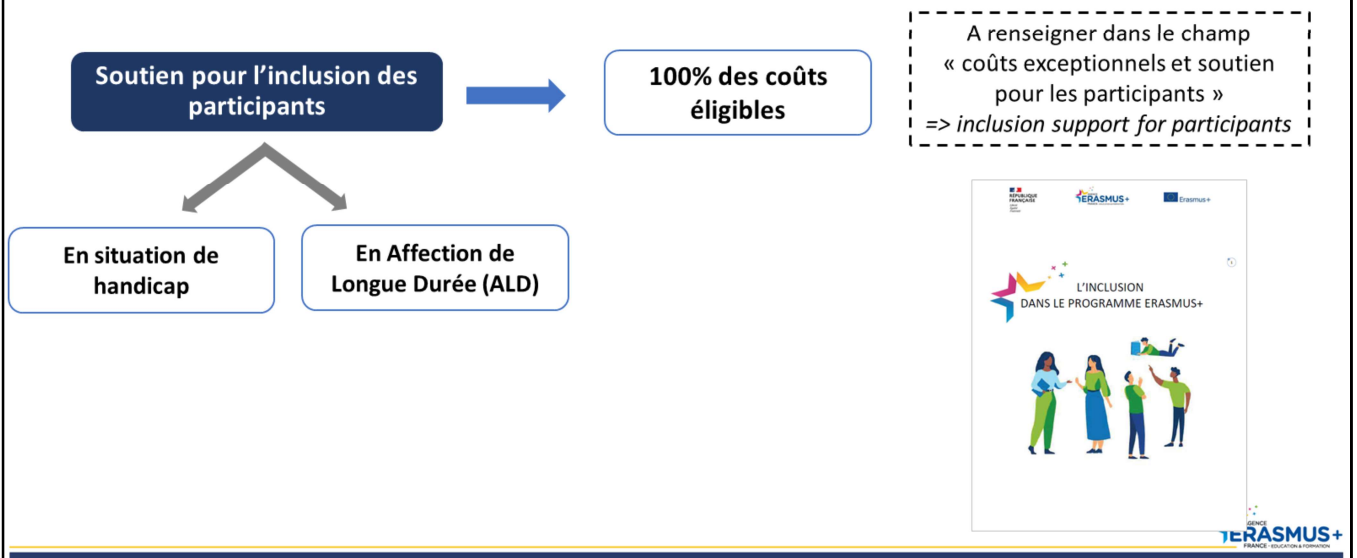
Un soutien pour l'inclusion des organisations est attribué pour couvrir les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité pour les participants ayant moins d'opportunités. Ce complément financier forfaitaire « inclusion » sera attribué en plus du soutien organisationnel. Le nombre de participants concernés est à renseigner dans la rubrique « activités » du formulaire dans le champ « nombre de participants ayant moins d'opportunité ».

Au niveau national, ces publics ont été définis et seront précisés dans la circulaire qui sera publiée au BOEN. A partir de 2021, la liste a été définie ainsi (sous réserve de modification de la circulaire) :

1. les personnes en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)
2. habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR)
3. habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville
4. bénéficiaire d'une bourse de collège (échelons 1 à 3)
5. bénéficiaire d'une bourse de lycée échelons 4 à 6
6. appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€
7. demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an
8. inscrit.e dans un dispositif spécifique. Vos retrouverez la liste des dispositifs visés dans la présentation commentée.
 - dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ;
 - contrat de volontariat pour l'insertion ;
 - parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et Garantie jeunes;
 - Service militaire adapté (SMA) ou Service militaire volontaire (SMV) ;
 - Programme TAPAJ (travail alternatif payé à la journée).

POSTES BUDGÉTAIRES

Soutien « inclusion » (2/2)



Un soutien pour l'inclusion des participants peut être demandé pour couvrir les coûts additionnels concernant directement les participants ayant moins d'opportunités et leurs accompagnateurs. A cet égard, les demandes de prise en charge au réel examinées en priorité concerneront les situations liées à un handicap ou à une affection de longue durée (cf. BOEN).

Cette demande de financement additionnel est à renseigner dans la sous-rubrique « coûts exceptionnels et soutien pour les participants » en sélectionnant dans le menu déroulant « *inclusion support for participants* ». Votre demande devra être justifiée et approuvée par l'agence nationale.

Notez que ce financement additionnel peut être demandé au moment du dépôt du projet accrédité ou ultérieurement.

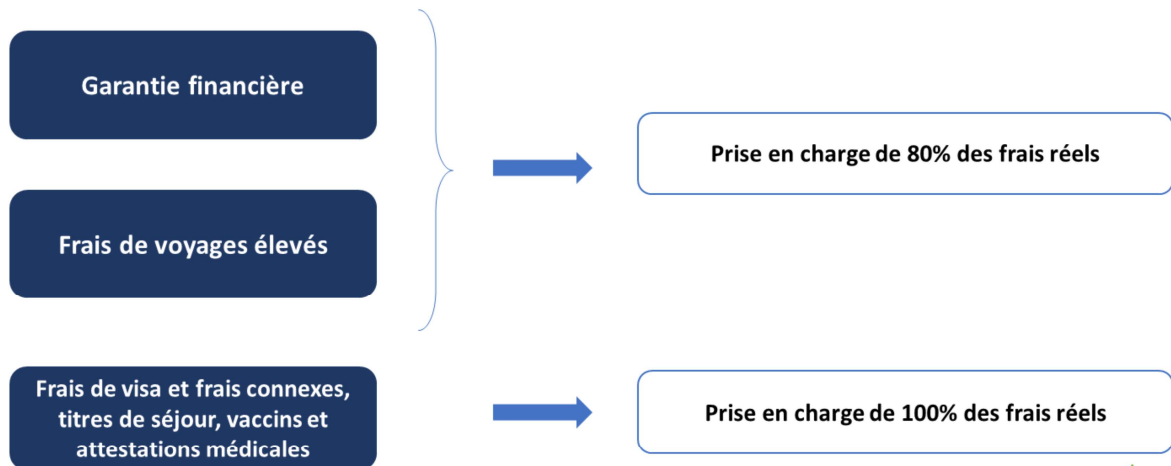
L'Agence a publié un guide sur la prise en compte de l'inclusion dans le programme Erasmus +:

https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus%202021_49.pdf

POSTES BUDGÉTAIRES



Coûts exceptionnels



Il est possible de demander des financements pour des coûts exceptionnels pour:

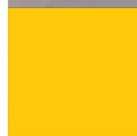
- La prise en charge des coûts liés à la fourniture d'une garantie financière (si demandée par l'agence nationale);
- La prise en charge de frais de voyage onéreux des participants et de leurs accompagnateurs qui ne peuvent être pris en charge par la catégorie « voyage standard » en raison de l'éloignement géographique. On pense notamment aux voyages depuis ou vers les territoires ultramarins.
- Les frais de visa et frais connexes, titres de séjour, vaccins et attestations médicales



INFORMATIONS ET RESSOURCES



APPRENTIS
SCOLAIRES
ETUDIANTS
FORMATEURS
ADULTES




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

 **Erasmus+**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Voici la dernière partie de cette présentation dédiée aux informations et aux ressources à votre disposition.

RECHERCHE DE PARTENAIRES



SchoolEducationGateway

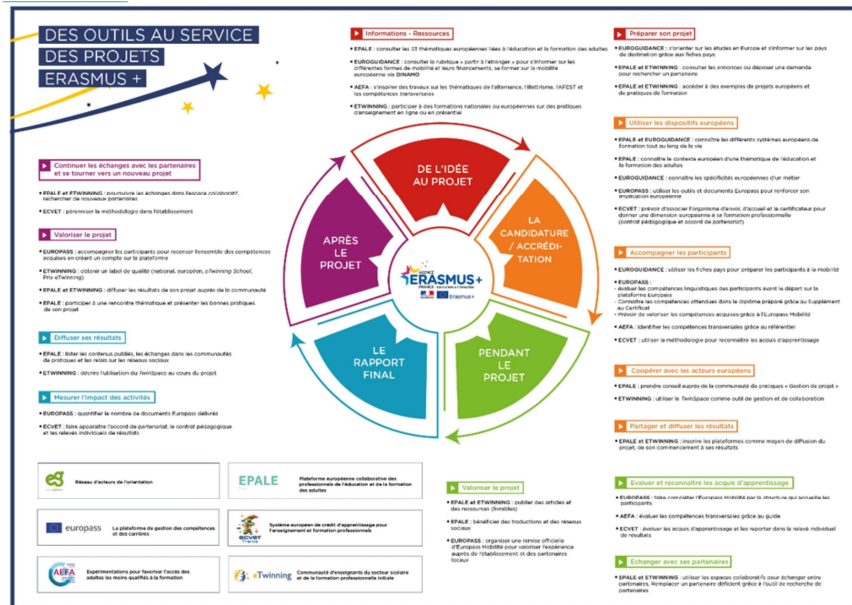
La plateforme en ligne européenne pour l'enseignement scolaire



Beaucoup d'entre vous se demandent comment trouver des partenaires d'accueil à l'étranger: sachez que les plateformes EPALE, eTwinning et SEG permettent de rechercher des partenaires pouvant accueillir vos personnels et/ou vos apprenants en mobilité. Des rubriques dédiées existent sur chacune de ces plateformes.

- EPALE pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle continue : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/quality-standards-courses-under-key-action-1-learning-mobility-individuals_en
- eTwinning pour l'enseignement scolaire et la formation professionnelle initiale : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/quality-standards-courses-under-key-action-1-learning-mobility-individuals_en
- School Education Gateway : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/quality-standards-courses-under-key-action-1-learning-mobility-individuals_en

OUTILS ET RÉSEAUX EUROPÉENS



Voici à l'écran une infographie qui présente les outils sur lesquels vous pourrez vous appuyer tout au long de votre projet Erasmus +
 Retrouvez cette infographie et plus d'information sur ces outils et réseaux européens ici :
<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/outils-experts-erasmus/>

CALENDRIER DES PROJETS ACCRÉDITÉS

Date limite de candidature	Fin février de l'année
Résultats	Eté de l'année
Début de projet	1^{er} juin de l'année en cours
Durée du projet	- Durée initiale de 15 mois - Possibilité de prolongement jusqu'à 24 mois au bout de 12 mois



Voici le calendrier des échéances concernant les projets accrédités.

